

Voici maintenant les sanctions précises portées par la Sacrée Congrégation contre les personnes qui n'obéiront pas aux directions plus haut énumérées.

Sanctions

Dans les écoles, couvents et maisons d'éducation pour jeunes filles, les directrices, les maîtresses ainsi que les religieuses ne recevront que des enfants honnêtement vêtues. Les élèves qui ne se conformeraient pas à ces règles seront renvoyées. Même les mères de ces enfants ne seront admises dans ces établissements que si elles portent une toilette décente (No V).

Dans les pieuses associations de femmes on n'admettra que des personnes habillées selon les exigences de la modestie chrétienne. Si quelques membres manquaient à leurs devoirs, on les renverrait de l'association (No VIII).

Les personnes du sexe qui ne porteraient pas un costume conforme aux règles de l'honnêteté, seront privées de la Sainte Communion, du droit d'être marraines dans les sacrements de Baptême et de Confirmation. Si le cas le comporte on leur interdira même l'entrée de l'église (No IX).

Ces graves avertissements nous disent assez haut, N. T. C. F., l'estime de la sainte Eglise de Dieu pour la délicate vertu de modestie, et ses maternelles alarmes à la vue des dangers qui la menacent. Nous n'en doutons pas, votre filiale piété envers le Père commun de nos âmes, non moins que le sentiment surnaturel de votre devoir, éveillé sur ce point de discipline morale, vous engageront tous à vous conformer avec une édifiante fidélité aux préceptes qui nous rappellent des obligations parfois oubliées ou négligées, mais toujours existantes. Pasteurs et prédicateurs, pères et mères de famille, jeunes personnes et éducatrices, tous, d'un commun effort travailleront à faire disparaître un genre détestable de vêtement. Selon le conseil de saint Paul, nous qui avons été baptisés dans le Christ, nous devons revêtir le Christ et mépriser les désirs de la chair. "Induimini Dominum Jesum Christum et carnis curam ne feceritis in desideriiis" (Rom., 13, 14). Qu'est-ce donc que revêtir le Christ, si ce n'est imiter le Christ dans ses pensées, ses paroles et ses actions? De même que le vêtement n'offre aux regards que sa forme et sa couleur et enveloppe le corps qui disparaît sous les plis, ainsi le vrai croyant, revêtu du Christ, ne présente plus à ses frères que des actes qui reflètent la beauté morale de son Maître et de son Rédempteur. Trêve donc de prétextes plus ou moins spécieux pour légitimer des usages que réprouve la conscience d'un catholique éclairé. Que l'on ait la fierté de s'arracher à la tyrannie des modes malsaines; que l'on ait le courage d'exiger des couturiers et des fournisseurs des modèles qui respectent à la fois la vertu et le bon goût. A ce régime les âmes croîtront en grâce et en mé-